



## SERVICES PARTAGÉS CANADA

### **Modification n° 001 à Demande de renseignements pour le processus d'approvisionnement concernant les services Wi-Fi du gouvernement du Canada**

Demande de renseignements n°	15-34077	Date	16 février 2016
N° de dossier GCDocs	3805480	N° de référence du SEAOG	PW-16-00717284

La présente modification touche la demande de renseignements publiée initialement par Services partagés Canada sur 01 février 2016. Hormis les modifications expressément apportées par le présent document, la demande de renseignements demeure inchangée.

La présente modification n° 001 à la demande de renseignements (DDR) vise à:

- 1 – Publier les réponses du Canada aux questions de l'industrie reçues pendant la période de questions; et
- 2 – Prolonger le DDR 'Date et heure de clôture' au 4 mars 2016 à 14:00.

#### **1 – Publier les réponses du Canada aux questions de l'industrie reçues pendant la période de questions:**

Numéro de la question	Question	Réponse
1	À l'exception des problèmes relatifs à l'appariage du réseau, nous aimerions savoir si le gouvernement du Canada (GC) aura également besoin d'un fournisseur de service sur place pour installer physiquement les Points d'accès (PA) dans tous les bureaux. En d'autres termes, le GC enverra-t-il sa propre équipe interne ou des sous-traitants	L'objectif de la question n° 11 de la DDR vise à faire comprendre au GC les capacités qu'a l'industrie pour assurer la prestation d'un service entièrement géré dans l'ensemble du pays. Un tel service comprendrait l'installation du matériel appartenant au fournisseur. Pour répondre à votre question : oui, le GC pourrait « avoir

	pour effectuer l'installation des PA? En sachant la réponse, nous saurons où nous en tenir lors de nos discussions. Nous pourrions activer les services Wi-Fi immédiatement après l'installation des PA. Je me réjouis à l'idée de recevoir votre réponse sous peu.	besoin d'un fournisseur de service sur place pour installer physiquement les PA dans tous les bureaux ».
2	Les exigences du Canada ne stipulent pas clairement le besoin d'un service Wi-Fi dans les points d'accès publics ou l'étendue requise de ce service dans les immeubles du gouvernement. Veuillez nous préciser les endroits où le Wi-Fi doit être offert dans les 3 000 immeubles gouvernementaux. Est-ce par des points d'accès? Est-ce que tous les étages de ces immeubles doivent pouvoir accéder au Wi-Fi? Qu'en est-il des salles de réunions? Quelles sont les combinaisons à respecter? Veuillez également nous indiquer si le public et les invités peuvent avoir accès au Wi-Fi ou s'il est seulement réservé aux fonctionnaires.	Comme l'indique la section 1.2 a) i) « Aperçu du projet » de la DDR, le GC a pour objectif de fournir en premier lieu un service Wi-Fi dans les salles de conférence de la haute direction des immeubles gouvernementaux. Cette approche vise à fournir un accès Wi-Fi aux utilisateurs du GC dans l'immeuble. Cela dit, il est entendu que l'accès ne se rendra pas à l'ensemble des bureaux des utilisateurs, mais plutôt dans la salle de conférence ou ses environs. Le GC n'a pas l'intention d'offrir un service Wi-Fi dans les points d'accès publics ou au public. Il est réservé aux utilisateurs du GC.
3	Veuillez nous donner de plus amples renseignements sur la référence aux écoles du gouvernement du Canada dans la section 1.2 a). La phrase suivante n'est pas suffisamment claire : « si un utilisateur du gouvernement est un visiteur étudiant d'une école du gouvernement du Canada, l'intention de ce projet est de donner à cet utilisateur la capacité de se brancher à Internet à titre d'invité parrainé de l'école ».	Par exemple, les fonctionnaires peuvent recevoir une formation en ligne ou dans une salle de classe par l'intermédiaire de l'École de la fonction publique du Canada. L'accès au réseau Wi-Fi leur permettrait de se connecter à Internet pour leur formation ou au réseau du Ministère pour lequel ils travaillent.
4	La section 1.2 a) ii) souligne l'intention du Canada de faire une DDR et ensuite de présenter une demande de propositions visant des services Wi-Fi commerciaux entièrement gérés. Le Canada peut-il confirmer qu'une ébauche d'un énoncé de travail (EDT) et d'un document sur les modalités et les prix pourra être fournie avant qu'une demande de propositions soit émise? La DDR ne contient pas suffisamment de détails pour que nous puissions transmettre des commentaires détaillés sur des exigences et des modalités précises. Il est crucial que le Canada offre des occasions adéquates aux soumissionnaires éventuels de faire des commentaires sur les exigences au moyen d'un examen et des améliorations des exigences (EAE) ou d'une ébauche d'un EDT.	L'objectif du Canada est de faire suivre la DDR d'une demande de proposition. À l'heure actuelle, il ne peut pas confirmer si une étape d'EAE ou une distribution d'un EDT pourra être incorporée dans la stratégie d'approvisionnement. Les réponses obtenues grâce à la DDR sont essentielles pour élaborer une stratégie d'approvisionnement qui sera la mieux adaptée pour le Canada.
5	À la question n° 5, la personne demande des références qui contiennent des exigences similaires à celle du Canada. Veuillez fournir des détails sur les exigences en matière de sûreté que le Canada aura relativement à la sûreté des services de Wi-Fi gérés.	La formulation... de la sécurité et... a été retirée de la question n° 5. Le GC n'a pas encore déterminé les exigences en matière de sûreté qui s'appliqueraient à un service offert sur le marché.

6	Le Canada a indiqué que l'objectif consiste à permettre à 80 % des fonctionnaires d'avoir accès à un environnement sans fil d'ici mars 2020. Le Canada peut-il confirmer que l'approvisionnement du Wi-Fi géré serait le mécanisme en la matière pour permettre ce déploiement? Peut-il également confirmer que l'approvisionnement de la Chaîne d'approvisionnement des solutions de réseaux (CASR) n'inclurait pas les options, qu'elles soient achetées ou gérées, de réseau local sans fil (WLAN) ou de Wi-Fi?	Le GC n'a pas encore totalement déterminé les mécanismes d'approvisionnement qu'il utilisera pour les services WLAN et Wi-Fi. Les réponses à la présente DDR permettront au GC de les déterminer.
7	Le Canada a indiqué qu'environ 21 000 fonctionnaires ont accès à un service Wi-Fi sécurisé dans les immeubles de bureaux dans le pays. Peut-il confirmer que ces services seront remplacés par la nouvelle solution de service de Wi-Fi géré?	Voir la réponse n° 6.
8	Le Canada peut-il offrir des conseils relativement à ses attentes pour les services Wi-Fi commerciaux qu'il recherche comparativement à ceux qui sont déjà en place? Est-il à la recherche d'autres exigences ou souhaite-t-il seulement faciliter l'itinérance en ayant un fournisseur national?	Voir la réponse n° 6.
9	Veuillez fournir des renseignements relativement aux attentes du Canada en matière de gestion de l'identité.	Le GC invite les répondants à lui transmettre des renseignements ou des suggestions au sujet de la gestion de l'identité dans leurs réponses.
10	Est-il possible de reporter l'échéance?	Oui, la DDR sera modifiée et indiquera que la date d'échéance est reportée au 4 mars 2016 à 14 h, HNE.
11	Comment l'authentification fonctionnera-t-elle? Sera-t-elle centralisée ou répartie?	Le GC invite les répondants à lui transmettre des suggestions ou des recommandations sur la façon dont l'authentification fonctionnera.
12	Comment fonctionne l'authentification actuelle pour les utilisateurs dans des régions géographiques différentes?	Le GC invite les répondants à lui transmettre des suggestions ou des recommandations au sujet de l'authentification de l'utilisateur dans différentes régions géographiques.
13	Le FIPS sera-t-il une exigence à respecter ou cela dépend-il de nos recommandations?	Le GC invite les répondants à lui transmettre des suggestions ou des recommandations à ce sujet.
14	Quelles sont les attentes de Services partagés Canada en matière de sûreté?	Voir la réponse de la question 5.
15	Une des questions porte sur l'infrastructure; à savoir si nous sommes disposés à en prendre la responsabilité et à la gérer. Est-ce qu'il y a une liste du matériel potentiel et de son emplacement?	En ce moment, il n'existe aucun inventaire du matériel actuel et des emplacements.
16	Quelles applications passeront par le service Wi-Fi?	On s'attend à ce que l'achalandage soit similaire à celui des utilisateurs du GC actuellement

17	Est-ce possible d'obtenir des renseignements sur la responsabilité en cas d'infraction à la sécurité?	SPC reconnaît l'importance de cette violation et fait des recherches actives à ce sujet actuellement. Toutefois, en ce moment, nous ne pouvons vous offrir aucun renseignement sur les infractions à la sécurité.
18	Le soumissionnaire ayant remporté le contrat sera-t-il responsable de la résolution des problèmes des appareils finaux ou d'une barrière de sécurité par exemple?	Comme ce service sera entièrement géré, le GC s'attend du fournisseur de service qu'il aide et participe activement à la résolution des problèmes touchant le service.
19	Y a-t-il des renseignements à propos des accords sur les niveaux de service?	Le GC ne possède actuellement aucun renseignement à communiquer sur les accords sur les niveaux de service. Il invite les répondants à lui transmettre des suggestions ou des recommandations à ce sujet.

**2 – Étendre la DDR 'Date et heure de clôture' au 4 mars 2016 à 14:00:**

**EFFACER:** la version précédente 'Date et heure de clôture' sur la page couverture dans sa totalité; et

**INSÉRÉ:** 4 mars 2016 à 14:00.